

Guide pour réduire l'utilisation des articles à usage unique et à emporter

Guide des produits de remplacement pour les entreprises de restauration de Toronto

La ville de Toronto s'engage à aider les résidents et les entreprises à réduire les déchets qui proviennent des articles à usage unique et à emporter. Réduire l'utilisation des articles à usage unique et à emporter appuie la [Stratégie de gestion à long terme des déchets](#) de la ville et ses objectifs ambitieux d'un avenir sans déchets et d'une économie circulaire.

La stratégie de la ville de Toronto vise à réduire l'utilisation des articles à usage unique et des accessoires fabriqués à partir de tous les types de matériaux, et pas seulement de plastique. La production, la collecte et l'élimination des articles à usage unique et à emporter nécessitent beaucoup de

ressources et d'énergie. Ces articles finissent souvent dans des sites d'enfouissement ou comme déchets, ce qui peut poser des risques pour l'environnement et les animaux.

Nous tenons à remercier les résidents et les entreprises de Toronto pour leurs commentaires et leur soutien face à notre initiative de réduction des déchets entendue lors des consultations publiques de la ville sur les articles à usage unique et à emporter en 2018, 2019 et 2022, ainsi que pour leurs efforts pour réduire les déchets jusqu'à présent et à l'avenir. Ensemble, nous pouvons réduire le nombre de déchets qui se retrouvent dans des sites d'enfouissement et préserver l'environnement.



MEILLEUR
CHOIX

VERRES

Boissons froides | Boissons chaudes

Réutilisable ✓

- Acceptez les verres réutilisables des clients
- Utilisez des verres réutilisables dans votre salle à manger
- Choisissez des verres réutilisables durables qui peuvent résister à de nombreux nettoyages conformément aux normes de la Toronto Public Health.
- Envisagez de mettre en place un programme de consignation ou de partage des verres
- Choisissez des verres réutilisables et durables qui peuvent être recyclés en fin de vie

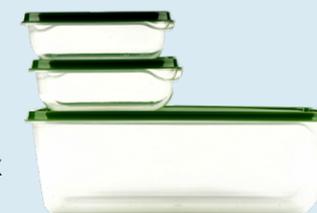


CONTENANTS

Aliments préparés chauds ou humides |
Aliments préparés secs

Réutilisable ✓

- Acceptez les contenants réutilisables des clients
- Utilisez de la vaisselle réutilisable dans vos salles à manger
- Envisagez d'adhérer à un programme de partage des contenants ou de vendre vos propres contenants réutilisables
- Choisissez des contenants réutilisables durables qui peuvent résister à de nombreux nettoyages conformément aux normes de la Toronto Public Health.
- Choisissez des contenants réutilisables et durables qui peuvent être recyclés en fin de vie



ARTICLES ACCESSOIRES

Ustensiles | Autre

Réutilisable ✓

- Donnez-en seulement si un client vous le demande
- Utilisez des ustensiles réutilisables, y compris des baguettes, dans vos salles à manger
- Servez les condiments comme le ketchup et la moutarde dans des verres ou des contenants réutilisables.



BIEN

Récupérable ✓

- Choisissez des verres fabriqués à partir d'un seul plastique, tel que le polyéthylène haute densité (PEHD), le polyéthylène téréphtalate (PET) et le polypropylène (PP), ou d'un matériau en fibre de papier, non doublé ou stratifié avec d'autres matériaux.
- Choisissez des couvercles en plastique recyclable
- Choisissez des verres en papier recyclable
- Vérifiez auprès de votre fournisseur de services de collecte des déchets que les solutions de remplacement sont acceptées dans le cadre de leur programme de recyclage ou de collecte des déchets organiques.



Récupérable ✓

- Choisissez des contenants en aluminium et des couvercles recyclables
- Choisissez des produits fabriqués à partir d'un seul plastique, tel que le polyéthylène haute densité (PEHD), le polyéthylène téréphtalate (PET) et le polypropylène (PP), ou d'un matériau en fibre de papier, non doublé ou stratifié avec d'autres matériaux.
- Vérifiez auprès de votre fournisseur de services de collecte des déchets que les solutions de remplacement sont acceptées dans le cadre de leur programme de recyclage ou de collecte des déchets organiques.



Récupérable ✓

- Donnez-en seulement si un client vous le demande
- Utilisez des pailles en papier qui ne sont pas recouvertes d'autres matériaux comme le plastique.
- Vérifiez auprès de votre fournisseur de services de collecte des déchets que les solutions de remplacement sont acceptées dans le cadre de leur programme de recyclage ou de collecte des déchets organiques.



À ÉVITER

Matériaux problématiques ✗

- Évitez les verres et les couvercles étiquetés comme étant compostables ou biodégradables
- Évitez les verres et les couvercles en plastique noir et en styromousse



Matériaux problématiques ✗

- Évitez les contenants et les couvercles étiquetés comme étant compostables ou biodégradables
- Évitez les contenants en plastique noir et en styromousse



Matériaux problématiques ✗

- Éviter les ustensiles en plastique à usage unique (quelle que soit leur couleur)
- Évitez les ustensiles étiquetés comme étant compostables ou biodégradables
- Évitez les ustensiles à usage unique préemballés avec d'autres articles comme des serviettes de table



[Le Règlement interdisant les plastiques à usage unique](#) a mis en place des restrictions sur

- les sacs d'emplettes, les ustensiles, les récipients alimentaires, les bâtonnets à mélanger et les pailles à partir du 20 décembre 2022
 - les anneaux pour emballage de boisson à partir du 20 juin 2023
 - les pailles flexibles emballées avec des contenants de boissons à partir du 20 juin 2024

Quelques faits

- **Les produits réutilisables constituent l'option qui produit le moins de déchets.**
- **Les produits en papier recouverts de plastique ou de cire ne peuvent pas être compostés dans le cadre du programme de collecte des déchets organiques ou recyclés dans le cadre du programme de recyclage de la ville. Ces produits doivent être jetés à la poubelle, sauf avis contraire de votre fournisseur de services de collecte des déchets.**
- **La plupart des produits en fibres de papier sont conformes au programme de collecte des déchets organiques de la ville s'ils contiennent des résidus d'aliments ou de boissons.**
- **Les articles en plastique compostable et biodégradable, comme les verres, les contenants et les ustensiles, ne sont pas acceptés dans le cadre du programme de collecte des déchets organiques ou du programme de recyclage de la ville. Ces produits doivent être jetés à la poubelle, sauf avis contraire de votre fournisseur de services de collecte des déchets.**

Avertissement : Ce guide n'a pas pour but de fournir des informations sur les pratiques en matière de salubrité alimentaire ni des conseils juridiques sur les lois et les exigences applicables en la matière. Tous les établissements qui fabriquent, transforment, préparent, entreposent, manipulent, exposent, distribuent, transportent, vendent ou mettent en vente des denrées alimentaires doivent se conformer au [Règlement de l'Ontario sur les dépôts d'aliments \(Règl. de l'Ont. 493/17\)](#) en vertu de la Loi sur la protection et la promotion de la santé.

Ressources

Les clients de la ville de Toronto peuvent consulter l'assistant de gestion des déchets à toronto.ca/wastewizard ou l'application TOwaste pour savoir si les produits alternatifs sont acceptés dans le cadre des programmes de la ville.

Apprenez-en davantage sur les raisons pour lesquelles les produits compostables et biodégradables ne sont pas acceptés dans les programmes de recyclage et de collecte des déchets organiques de la ville à toronto.ca/single-use.

Pour plus d'informations et de ressources sur le programme ReduceWasteTO Reducing Single-Use, visitez toronto.ca/reducingsingleuseprogram.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Règlement interdisant les plastiques à usage unique, y compris les documents d'orientation et les fiches d'information, consultez le <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/managing-reducing-waste/reduce-plastic-waste/single-use-plastic-overview.html>.